



FLASH INFO

PUNAISE DE LIT : CASVP / DASES

UNE INIQUITÉ DE PRISE EN CHARGE

Si, dans le cadre de votre profession, que ce soit au bureau ou en visite à domicile, vous emportez des punaises de lit à votre domicile, sachez que vous serez accompagnés différemment par votre employeur selon que vous êtes agent du CASVP ou de la DASES !

Pour un agent de la DASES	Pour un agent du CASVP
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 600€ pour financer l'intervention du prestataire <p style="text-align: center;">RIEN DE PLUS !</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ De 350€ à 600€ pour financer l'intervention du prestataire ✓ Mise à disposition d'équipement de traitement à chaleur sèche qui peut être livré à domicile ✓ Prise en charge du remplacement du mobilier sur facture pour des montants maximum suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 800€ pour un matelas 2 personnes ▪ 400€ pour un matelas 1 personne ▪ 800€ pour un canapé convertible ▪ 600€ pour un canapé fixe ▪ 400€ pour un sommier 2 personnes ▪ 200€ pour un sommier 1 personne

Un agent des services sociaux scolaires DASES a fait cette amère expérience. Elle en est à une facture de 3500€ à ce jour et attend toujours, ceci n'est pas recevable !

Quid de la fameuse prise en charge de la Ville (les 600€) et du traitement des 2 bureaux qu'elle occupe dans les écoles?

**La *CFDT* dit stop aux deux poids deux mesures,
pour que tous les agents
de la Ville de Paris aient le même traitement !**

CFDT PREMIER SYNDICAT DE FRANCE !



Syndicat CFDT INTERCO des Services Publics Parisiens, 19 rue du Renard 75004 PARIS

☎ 01 49 96 68 10 E-mail : spp.cfdt@paris.fr

Web : cfdtintercospp.fr